



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 1<sup>er</sup> février 2022

### **FIN DE L'OBLIGATION DE PORT DU MASQUE DANS L'ESPACE PUBLIC À COMPTER DU MERCREDI 02 FEVRIER**

Le Premier ministre a annoncé le 20 janvier 2022 la levée de l'obligation de port du masque en extérieur à compter du 2 février 2022.

Par arrêté préfectoral de ce jour, Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime, a mis fin à l'obligation du port du masque en extérieur dans l'ensemble du département de la Charente-Maritime.

Le port du masque demeure recommandé dans tous les espaces publics extérieurs où la distanciation sociale n'est pas possible.

Le préfet en appelle à la responsabilité de chacun pour que les gestes barrières continuent d'être respectés.

Les arrêtés sont consultables sur le site internet des services de l'État : <https://www.charente-maritime.gouv.fr/>

#### **Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)